

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

Ministère de l'Economie, de la
Planification et de l'Aménagement
du Territoire

Conseil National de la Statistique



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

Ministry of Economy, Planning and
Regional Development

National Statistics Council

CADRE NATIONAL D'ASSURANCE QUALITE DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE

Novembre 2018



Secrétariat du Conseil National de la Statistique

BP: 134 Yaoundé Tél: (237) 22 22 04 45 Fax: (237) 22 23 24 37
Site Web: www.statistics-cameroon.org



 Statistics Canada
Statistique Canada

PARIS21

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	1
CONTEXTE	3
DEMARCHE	5
I. PRESENTATION DES CONCEPTS	6
I.1. Le Système National d'Information Statistique	6
I.2. La démarche qualité du snis	7
I.3. Définition des concepts	8
II. GESTION ET COORDINATION DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE	10
II.1. Engagement du gouvernement en faveur de la statistique.....	10
II.2. Coordination du SNIS	12
II.3. Relations avec les autres parties prenantes : utilisateurs, fournisseurs, médias, etc.	14
III. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT STATISTIQUE	17
III.1. Indépendance professionnelle.....	17
III.2. Objectivité, impartialité et transparence	18
III.3. Confidentialité et sécurité des statistiques.....	20
III.4. Engagement envers la qualité.....	22
III.5. Adéquation des ressources	23
IV. GESTION DES PROCESSUS STATISTIQUES	26
IV.1. Justesse méthodologique	26
IV.2. Assurance de la justesse dans la mise en œuvre des projets.....	28
V. GESTION DES PRODUITS STATISTIQUES	30
V.1. Pertinence.....	30
V.2. Exactitude et fiabilité	31
V.3. Actualité et ponctualité	32
V.4. Accessibilité et clarté.....	33
V.5. Cohérence et comparabilité	35
V.6. Gestion des métadonnées.....	36
VI. EVALUATION DE LA QUALITE	38
VII. MISE EN ŒUVRE DU CNAQ	40
EQUIPE DE RÉDACTION	42

AVANT PROPOS

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, au nom du Conseil National de la Statistique, a l'honneur de vous présenter la première édition du Cadre National d'Assurance Qualité du Système National d'Information Statistique.

En effet, à la faveur de la mise en œuvre des Stratégies Nationales de Développement de la Statistique dont la présente couvre la période 2015–2020, le Système National d'Information Statistique (SNIS) connaît une amélioration dans la production des statistiques officielles, notamment le champ couvert par ces dernières ainsi que le volume de la production. Cela entraîne une meilleure visibilité de la fonction statistique, et de plus en plus d'administrations prennent conscience de l'importance la statistique dans la mise en œuvre et le suivi de leurs actions.

Cependant, il subsiste des manquements liés à la qualité de ces statistiques, qui souffre encore des lacunes dues en grande partie à l'absence d'une démarche objective permettant de prendre en compte les normes de qualité à toutes les étapes du processus.

Au niveau international, les besoins de suivi de l'agenda des Nations Unies pour le développement durable ont conduit la Division Statistique à relancer le chantier des Cadres Nationaux d'Assurance Qualité.

Le Cameroun est parmi les premiers pays africains à avoir matérialisé cette adhésion à la démarche qualité par l'élaboration du présent Cadre National d'Assurance Qualité, afin de mettre à la disposition des pouvoirs publics, du secteur privé et des autres utilisateurs des statistiques fiables, utiles et en temps opportun. Ce document constitue le cadre d'orientation de la politique qualité du SNIS, et est le premier d'une série de plusieurs outils devant permettre d'implémenter la démarche qualité.

Je tiens à remercier AFRISTAT, Statistique Canada et PARIS21, qui ont entrepris de susciter l'intérêt des pays africains à se doter de CNAQ, et dont les experts ont apporté l'appui technique et financier à l'équipe du Cameroun pour l'initiation à la démarche qualité et l'élaboration de ce document. Je remercie et félicite particulièrement les experts d'AFRISTAT et de Statistique Canada qui, au-delà de la formation, ont bien voulu encadrer de bout en bout les travaux de l'équipe locale dans cet exercice.

Je félicite aussi les membres de l'équipe mise en place par l'Institut National de la Statistique pour mener à bien ce travail, et les encourage à redoubler d'ardeur pour la suite des activités devant permettre d'opérationnaliser ce cadre.

J'encourage toutes les parties prenantes du SNIS (producteurs, utilisateurs, fournisseurs, partenaires...) et tous ceux qui s'intéressent aux statistiques officielles, à adhérer et à s'approprier la démarche qualité dans laquelle le SNIS est en train de s'engager, pour une mise en œuvre réussie.

**Le Président du Conseil National de la
Statistique**

ALAMINE OUSMANE MEY

CONTEXTE

La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. A cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilité pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique". C'est ainsi qu'est énoncé le premier des dix (10) principes fondamentaux de la statistique officielle. Ces principes, adoptés en 1994 et réitérés en 2013 par la Commission Statistique des Nations Unies, approuvés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2014, répondent à la nécessité de régir la production des statistiques officielles au regard de leur importance. La charte Africaine de la Statistique adoptée en 2009 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine reprenait les principes fondamentaux de la statistique officielle avec pour objectifs de fixer un cadre d'orientation et un outil de plaidoyer pour le développement de la statistique en Afrique, ainsi que de contribuer à l'amélioration de la qualité et la comparabilité des données statistiques. Le Cameroun y a adhéré en 2016.

Les principes contenus dans ces différents cadres visent à permettre aux systèmes statistiques nationaux de fournir à leur public des statistiques de qualité. La commission statistique des Nations Unies s'est attelée à partir de 2010 à développer un modèle générique pour la gestion de la qualité des statistiques officielles au niveau national. C'est ainsi qu'elle a adopté en 2012 le modèle générique de Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ), et encourage les pays à l'utiliser.

Au Cameroun, le système statistique met en œuvre sa deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) qui couvre la période 2015 - 2020. Celle-ci intervient après la première qui s'est étalée sur la période 2009 - 2013, et qui a permis quelque peu d'accroître la production statistique nationale et d'élaborer plusieurs documents de normalisation statistique. L'implémentation de cette deuxième génération de SNDS intervient dans un contexte marqué au niveau régional par l'adoption de l'agenda 2063 de l'Union Africaine en janvier 2015 par les chefs d'Etat et de Gouvernement, et au niveau international par l'adoption de l'agenda du développement durable par les Nations Unies. Ces initiatives apportent un défi supplémentaire à la production statistique, notamment à la question de la qualité des données pour le suivi de l'atteinte des objectifs de développement. La

décision du système statistique de se doter d'un CNAQ trouve donc toute sa justification au regard de ces défis.

DEMARCHE

Le processus a été enclenché par l'atelier régional d'initiation à la démarche qualité organisé à Yaoundé en juin 2016 conjointement par AFRISTAT, PARIS21 et Statistique Canada, à la suite duquel le Cameroun a manifesté sa volonté de s'inscrire dans cette dynamique. Ainsi, un atelier de formation du système statistique à l'élaboration du CNAQ a suivi en avril 2017, à la suite duquel une équipe qualité a été mise en place pour la production des documents y relatifs. Cette équipe a effectué préalablement un diagnostic du système statistique avec l'outil Checklist développé par la Division Statistique des Nations Unies pour cette fin. Ce diagnostic a permis d'identifier les axes d'intervention qui permettront au système statistique de satisfaire aux standards reconnus de qualité des produits et services statistiques. Le CNAQ a ensuite été élaboré sur la base des enseignements tirés du diagnostic, et ces documents ont été validés au cours d'un atelier tenu au mois de décembre 2017. L'appui technique et financier d'AFRISTAT, PARIS21 et Statistique Canada a été constant tout au long du processus.

Le présent document reprend les quatre (4) dimensions retenues par les Nations Unies pour bâtir un CNAQ, à savoir la gestion du système statistique, la gestion de l'environnement statistique, la gestion des processus et la gestion des produits. Les axes d'intervention cités plus haut sont pris en considération à l'intérieur de chaque dimension. Chaque axe d'intervention retenu est présenté dans un premier temps (section "**Description**"), ensuite la performance du système au regard de cet axe est abordée (section "**Situation**"), les objectifs à atteindre pour cet axe sont listés (section "**Idéal**"), et enfin des actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs sont proposées (section "**Mise en œuvre**"). La gestion opérationnelle de la qualité fait l'objet de la dernière partie du document. Il y est question notamment du procédé d'évaluation de la qualité dans la démarche.

I. PRESENTATION DES CONCEPTS

Il est important, avant de présenter les différents concepts et notions relatives à la qualité, de situer les utilisateurs sur le fonctionnement du système statistique camerounais d'une part, et sur la démarche qualité dans laquelle ce dernier est en train de s'engager d'autre part.

I.1. Le Système National d'Information Statistique

Le Système National d'Information Statistique (SNIS) est constitué de l'ensemble des services et organismes publics et parapublics nationaux qui produisent, fournissent et diffusent des données statistiques. Il comprend aussi les centres nationaux et internationaux spécialisés en formation et recherche démographiques et statistiques. Sa mission est de fournir aux différents utilisateurs (administrations publiques, entreprises, organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales, chercheurs, grand public) les données statistiques se rapportant aux domaines économique, social, démographique, culturel et environnemental, etc. Le SNIS est de type décentralisé, ce qui signifie que chaque administration est responsable de la production des statistiques spécifiques à son secteur.

Le SNIS repose sur 5 acteurs majeurs :

- le Conseil National de la Statistique (CNS) chargé d'assurer le contrôle, la coordination et la régulation de l'activité statistique ;
- l'Institut National de la Statistique (INS) qui assure le Secrétariat du Conseil National de la Statistique (CNS), et qui produit les principales statistiques de suivi de la politique globale de la nation à l'instar des comptes nationaux, le taux de pauvreté, le taux de chômage, les principales statistiques sociales et sanitaires. L'INS est également chargé d'assurer la conservation des fichiers des recensements et enquêtes réalisés par les administrations publiques et les organismes subventionnés ou contrôlés par l'Etat, et de favoriser le développement des sciences statistiques et les recherches économiques ;
- le Bureau Central des Recensements et des Études de Population (BUCREP) qui a la charge du Recensement Général de la Population et de l'Habitat et des études sur la population ;
- la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) qui produit les statistiques monétaires ;
- les entités à vocation statistique des départements ministériels sectoriels et autres administrations ou organismes à caractère public qui ont la

responsabilité de leurs statistiques spécifiques.

La production statistique est encadrée au Cameroun par la loi n° 91/023 du 16 décembre 1991, relative aux recensements et enquêtes statistiques. Cette loi statue globalement sur l'application du visa statistique, l'obligation de répondre pour les personnes physiques ou morales interrogées lors des opérations statistiques, et sur la protection des renseignements individuels. Son décret d'application qui date du 07 mai 1993 fixe les modalités d'application de la loi. Ce même décret crée le Conseil National de la Statistique. Entre autres missions assignées au CNS, on peut citer l'assurance de la concertation des parties prenantes à la production statistique, la planification en matière statistique, l'élaboration et la promotion de l'utilisation des normes statistiques, l'examen des projets de textes législatifs et réglementaires sur l'activité statistique, l'élaboration d'une stratégie de publication, etc.

Il existe des parties prenantes intervenant dans la production statistique, regroupées en fournisseurs de données, utilisateurs de données, et partenaires, tous ne relevant pas du secteur public. Plus de détails sur les fournisseurs et les utilisateurs de données sont données dans la section 1.3.

Les partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont des intervenants auprès du système qui apportent des appuis techniques, matériels ou financiers à la production ou au développement du système statistique national. Ces partenaires se recensent au niveau régional ou international, sans oublier la coopération bilatérale qui permet au système de bénéficier de l'appui technique d'autres systèmes statistiques, et vice versa.

1.2. La démarche qualité du SNIS

La démarche qualité du SNIS consiste à doter ses composantes des instruments institutionnels, des cadres ainsi que des outils techniques pour gérer la qualité dans l'activité statistique nationale. Ces instruments et outils peuvent se regrouper en quatre (4) grandes catégories:

- Une Structure administrative (Unité/Section/Service) dédiée entièrement à la qualité;
- Un cadre national d'assurance de la qualité (voir la définition plus bas) ;
- Des lignes directrices pour la production des données ;
- Des rapports de suivi de la qualité des produits statistiques ;
- D'autres cadres de gestion pouvant contribuer au développement et à l'amélioration de la qualité.

Ces autres cadres de gestion se réfèrent à des aspects n'ayant pas trait directement à la statistique, mais desquels dépendent l'efficacité du système statistique dans la fourniture des produits et services. Il s'agit de la gestion du personnel dans la production statistique, du financement de l'activité statistique, des questions de planification stratégique, de la gestion du rendement et de la promotion du résultat, etc. Ces aspects ne sont pas pris en compte dans le CNAQ, et devraient être développés en parallèle pour assurer la qualité désirée aux produits et services statistiques.

La mise en œuvre de tous ces éléments et leur suivi permanent permettront de développer au sein du système statistique, ce que les experts appellent une culture de qualité. La réussite de cette initiative nécessite l'engagement inconditionnel du Conseil National de la Statistique (CNS) sur la question de la qualité, ainsi qu'une forte gouvernance en la matière. Cela nécessitera également une forte adhésion au projet de la part de tous les acteurs du système, les producteurs en particuliers. Il conviendra donc de mettre en place une stratégie efficace de communication et de sensibilisation autour du CNAQ et de la démarche qualité.

1.3. Définition des concepts

- **Assurance qualité** : Ensemble des activités systématiques, nécessaires pour s'assurer qu'une production statistique ou un service soient apte à l'utilisation prévue. Elle est caractérisée par l'ensemble des activités de planification, d'orientation et de contrôle destinées à établir, à maintenir ou à améliorer la qualité de la production statistique.
- **Cadre National d'Assurance Qualité (CNAQ)** : ensemble d'outils et de documents décrivant les mesures mises (ou à mettre) en place par les Systèmes Statistiques Nationaux pour gérer la qualité des données produites.
- **Directive** : Instructions officielles obligeant les acteurs à instaurer (ou à éviter) une mesure particulière. Elle a un caractère obligatoire.
- **Fournisseur** : c'est tout détenteur de l'information de base ou donnée brute, qu'il met à la disposition des producteurs qui doivent les traiter pour produire des informations statistiques. On y retrouve les répondants aux enquêtes (les individus, les ménages, les entreprises, les administrations entre autres), ainsi que les dépositaires de dossiers administratifs, essentiellement des institutions publiques générant des données pouvant servir à des fins statistiques dans leur fonctionnement régaliens ;

- **Ligne directrice** : Orientation pour mettre en œuvre une politique ou une directive. Elle est recommandée, mais pas imposable ni obligatoire, l'important étant de mettre en œuvre la directive et poursuivre les objectifs fixés ;
- **Politique** : Ensemble de consignes officielles qui imposent des responsabilités précises. Elles servent généralement à assurer l'efficacité et l'efficience et sont conçues de manière à permettre d'atteindre certains objectifs de gestion de haut niveau. Elles ont un caractère obligatoire ;
- **Processus statistique** : ensemble des activités qui conduisent à produire des informations statistiques. Il comprend la détermination des besoins, l'élaboration de la méthodologie de collecte, la collecte des données, la saisie des données, le traitement des données, la production des résultats, la diffusion ainsi que l'archivage et l'évaluation ;
- **Producteurs de données statistiques** : Ce sont les structures qui composent le SNIS, et qui mettent à la disposition des utilisateurs des statistiques officielles.
- **Statistiques publiques ou statistiques officielles** : données statistiques produites par les composantes relevant du Système National d'Information Statistique ;
- **Système National d'Information Statistique (SNIS)** : ensemble des services et organismes publics et parapublics nationaux qui produisent, fournissent et diffusent des données statistiques. Il comprend aussi les centres nationaux et internationaux spécialisés en formation et recherche démographiques et statistiques ;
- **Utilisateur de statistiques** : c'est le destinataire final des statistiques produites, qu'il transforme en connaissances pour guider sa prise de décision ou servir à des fins de recherche. Ce sont le gouvernement, le parlement, les organisations politiques, les acteurs de la société civile, les universitaires et chercheurs, les médias, les entreprises, les ménages...

II. GESTION ET COORDINATION DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION STATISTIQUE

La gestion du système statistique prend en compte les aspects liés à la coordination, aux rapports avec les fournisseurs et les utilisateurs de statistiques, ou encore à la gestion des normes statistiques

II.1. Engagement du gouvernement en faveur de la statistique

Description

L'engagement du Gouvernement en faveur de la statistique se traduit par la volonté des pouvoirs publics de faire de la statistique un outil indispensable pour la définition et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales. Les décideurs doivent, sous l'impulsion des autorités statistiques, intégrer la culture faisant de l'observation des faits la base de la formulation, du suivi et de l'évaluation des politiques tel que recommandé par la Charte Africaine de la Statistique. Il s'agit de garantir à l'activité statistique une réglementation favorable à son essor, qui permet aux producteurs de collecter, de traiter et de mettre à la disposition des pouvoirs publics et des autres utilisateurs des statistiques de bonne qualité.

La statistique doit être véritablement perçue par l'Etat comme un outil de souveraineté, et susciter de ce fait un engagement à financer convenablement la production statistique.

Les autorités statistiques doivent enfin saisir les opportunités offertes par la coopération en matière de statistique, de façon à capitaliser les bonnes pratiques reconnues au niveau international.

Situation

La loi statistique en vigueur au Cameroun date de 1991. Elle met l'accent sur l'obligation de réponse des personnes interrogées, l'obligation du secret statistique et l'institution du visa statistique pour les recensements et enquêtes initiés par les pouvoirs publics. La portée de cette loi s'est révélée depuis bon nombre d'années limitée, et ne cadre plus avec le contexte de développement de la statistique du pays.

Mais dans sa démarche de production de statistiques de qualité, le Cameroun s'accorde aux cadres internationaux en matière de statistiques, en particulier l'adoption de la résolution sur les Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle (PFSO), repris par le Charte Africaine de la Statistique (CAS) que le Cameroun a adoptée en 2009 et dont la ratification a été matérialisée par le décret

N° 2016/209 portant adhésion à ladite charte signé par le Président de la République le 25 avril 2016. Les engagements sous-jacents vont bien au-delà des dispositions de la loi.

La création en 2001 de l'INS, Etablissement Public Administratif doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, a contribué à renforcer le cadre de coordination du système.

Dans le but d'améliorer le cadre juridique et institutionnel et de l'adapter à l'évolution du paysage statistique national et international, le CNS a procédé à la révision de la loi statistique, dont le processus d'adoption est en cours. La nouvelle loi, beaucoup plus complète, est fondée sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle et la Charte Africaine de la Statistique. Elle précise les attributions du Conseil National de la Statistique et officialise le visa statistique dans le but d'une part, d'assurer la conformité de la production statistique aux normes techniques et aux principes programmatiques, et d'autre part de conférer un label de qualité aux données statistiques.

En plus des aspects essentiellement normatifs qui constituaient les fondamentaux de la Loi de 1991, le projet de Loi traite de l'organisation du Système National d'Information Statistique (SNIS) et de la coordination de l'activité statistique. Il approfondit également les aspects liés aux principes et règles essentiels de l'exercice de l'activité statistique.

Dans la pratique, le gouvernement ne cesse de recommander lors des Comités Interministériels d'Examen des Programmes, organisés en vue de mieux préparer les conférences budgétaires, que les feuilles de route ministérielles soient basées sur les données statistiques.

Idéal :

- Le Gouvernement adhère aux cadres régionaux et internationaux en matière de statistique ;
- L'activité statistique est encadrée par un cadre légal et réglementaire appropriés ;
- La statistique est utilisée à chaque étape du processus de planification des plans de développement du pays ;
- La statistique est retenue comme un secteur transversal prioritaire de l'action gouvernementale.

Mise en œuvre

Le Gouvernement adhère aux cadres régionaux et internationaux en matière de statistique

- Inventorier tous les cadres régionaux et internationaux en matière de statistique récents ;
- Adopter parmi les cadres régionaux et internationaux identifiés ceux ayant un intérêt avéré pour le contexte camerounais ;
- Assurer la participation des membres du SNIS aux réunions internationales portant sur les questions statistiques.

L'activité statistique est encadrée par un cadre légal et réglementaire appropriés

- Poursuivre le plaidoyer pour l'adoption de la nouvelle loi statistique ;
- Doter le SNIS d'un cadre réglementaire qui assure son bon fonctionnement ;
- Arrimer les textes existants aux cadres régionaux et internationaux.

La statistique est utilisée à chaque étape du processus de planification des plans de développement du pays

- Utiliser les statistiques dans le cadre de l'élaboration, mise en œuvre et suivi évaluation des politiques nationales.

La statistique est retenue comme un secteur transversal prioritaire de l'action gouvernementale

- S'assurer d'une dotation budgétaire allouée au suivi et à l'évaluation dans les programmes, projets et plans de développement ;
- Veiller à ce que les responsables des unités de production statistique participent aux comités PPBS (Programmation, Planification, Budgétisation, Suivi).

II.2. Coordination du SNIS

Description

La coordination et l'animation des activités des structures du SNIS est un élément essentiel pour assurer la qualité des données. Elle s'appuie sur un cadre institutionnel et juridique solide. La coordination doit être assurée par un organe qui établit les politiques, les normes et les lignes directrices, et facilite la coopération entre les différents membres en assurant l'harmonisation des programmes, les échanges de connaissances techniques, le partage de bonnes pratiques, etc.

Situation

Sous l'impulsion du CNS, le système statistique implémente sa deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) qui couvre la période 2015–2020. Depuis la première SNDS (2009 à 2013), la coordination statistique s'est matérialisée par le suivi annuel de la mise en œuvre de la SNDS, l'élaboration des documents de normalisation pour la production statistique, du cahier de charge des administrations sectorielles, etc.

L'INS est souvent sollicité par les autres membres du SNIS pour l'assistance technique. Cependant, les mécanismes de coopération entre les membres du SNIS sont à formaliser dans le but d'en améliorer le rendement et éviter les doublons dans la production statistique. La mutualisation des efforts dans la production statistique est à encourager.

Les activités de coordination du SNIS sont généralement perçues comme des activités de l'INS, et le niveau d'implication des membres du SNIS aux activités de coordination n'est pas toujours celui attendu. De plus, la SNDS n'est pas encore unanimement perçue comme principal outil de pilotage de la production statistique. Bon nombre d'activités continuent d'être financées en dehors de la SNDS qui est censée identifier la demande nationale de statistiques et programmer les opérations en conséquence. Cela se traduit par des taux annuels de mise en œuvre de la SNDS assez faibles.

Peu de moyens sont consacrés à la coordination statistique. Le CNS se réunit une fois par an, et cela est insuffisant pour permettre aux acteurs de débattre efficacement des questions statistiques en cours et formuler des orientations conséquentes.

Le CNS a proposé de mettre en place quatre comités thématiques regroupant chacun des spécialistes selon les thèmes, qui pourront se réunir plus fréquemment que le CNS afin d'examiner toutes les questions relevant de leurs compétences.

Idéal :

- L'activité statistique est efficacement coordonnée au sein du SNIS ;
- La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique est le cadre de référence pour la production des statistiques officielles ;
- La coopération entre les membres du SNIS est effective;

Mise en œuvre

L'activité statistique est efficacement coordonnée au sein du SNIS

- Veiller à l'utilisation des normes encadrant la production statistique et continuer à produire les normes pour les domaines non couverts ;
- Mettre sur pied et faire fonctionner les commissions thématiques du CNS ;
- Mettre sur pied des mécanismes de coordination sectorielle de l'activité statistique ;
- Mettre en place un dispositif de communication interne au SNIS.

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique est le cadre de référence pour la production des statistiques officielles ;

- Sensibiliser les autorités politiques à l'utilité de la SNDS ;
- Inscrire dans la SNDS les priorités en termes de production statistique ;
- Arrimer la programmation statistique à la programmation budgétaire ;

La coopération entre les membres du SNIS est effective

- Mettre en place des mécanismes pour faciliter la coopération entre les membres du SNIS afin d'améliorer l'efficacité du système :
 - des mécanismes d'échanges de connaissances techniques et de bonnes pratiques entre les structures du SNIS;
 - des directives pour l'échange des données entre les membres du SNIS ;

II.3. Relations avec les autres parties prenantes : utilisateurs, fournisseurs, médias, etc.

Description

Le système statistique collecte les informations auprès des fournisseurs, pour produire des statistiques à mettre à la disposition des utilisateurs. Il convient donc d'établir et de maintenir des relations de confiance avec les uns et les autres. Ceux-ci doivent en premier lieu être clairement identifiés.

La gestion des relations avec les utilisateurs et partenaires exige la prise en compte des besoins de ceux-ci, tant en ce qui concerne les besoins en statistiques que les préférences en matière de supports de diffusion. Les besoins des utilisateurs doivent être reflétés dans le programme statistique. Quant aux fournisseurs que sont les ménages, les organisations de la société civile, les entreprises publiques et privées, les administrations publiques, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), etc., une relation de confiance doit être établie en vue de garantir l'accès à leurs informations tout en leur garantissant qu'elles seront utilisées qu'à des fins statistiques.

Les médias constituent le relai pour la diffusion de l'information statistique auprès du public, souvent non avisé. Il convient donc que les médias soient aptes à communiquer sur l'information statistique, de manière à garantir que celle-ci soit transmise fidèlement, en évitant des interprétations inadaptées.

Situation

Les principaux intervenants du SNIS au niveau national sont les administrations et les institutions publiques, les entreprises, la société civile et le grand public. Les intervenants externes englobent les organisations sous-régionales et régionales, ainsi que les institutions et organisations internationales et les donateurs bilatéraux.

Bien que dans les faits ces principaux intervenants sont connus, il n'existe pas au sein du SNIS un cadre formel d'échanges avec ces autres parties prenantes. Ils sont impliqués à différents niveaux, et leurs rôles sont définis ponctuellement lors des opérations auxquelles ils participent. Il n'existe cependant pas de directives quant à l'association des différents intervenants lors de la conception ou de l'implémentation des opérations statistiques. Cela se limite généralement aux structures gouvernementales et aux partenaires qui participent au financement des opérations.

Les différents fournisseurs de données ne sont sollicités qu'au moment de la collecte des informations et ont en général une faible culture statistique. Les médias quant à eux interviennent généralement au début et à la fin des processus, pour la sensibilisation et la communication sur les résultats.

Idéal

- Les relations avec les fournisseurs de données sont gérées efficacement;
- Les relations avec les utilisateurs de statistiques sont gérées efficacement;
- Les relations avec les partenaires sont gérées efficacement;
- Les relations avec les médias sont gérées efficacement.

Mise en œuvre

Les relations avec les fournisseurs de données sont gérées efficacement

- Identifier tous les fournisseurs de données;
- Elaborer une politique de gestion des fournisseurs des données ;
- Rendre opérationnelle la politique de gestion des fournisseurs de données ;

Les relations avec les utilisateurs de données sont gérées efficacement

- Identifier les utilisateurs clés des produits du SNIS par domaines;

- Elaborer une politique de gestion des utilisateurs des données ;
- Rendre opérationnelle la politique de gestion des utilisateurs.

Les relations avec les partenaires sont gérées efficacement

- Identifier les partenaires du SNIS par domaines;
- Mettre en place un cadre de coordination entre le système et les partenaires, afin de centraliser et optimiser les appuis au système ;
- Entretenir les liens avec des organismes régionaux, internationaux, des scientifiques et universitaires pour s'assurer que les pratiques au sein du SNIS soient conformes aux normes régionales et internationales et que les données soient comparables à celles des autres pays;

Les relations avec les médias sont gérées efficacement

- Identifier les médias par catégorie ;
- Elaborer une politique de communication sur la statistique ;
- Rendre opérationnelle la politique de communication sur la statistique.

III. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT STATISTIQUE

L'environnement statistique fait référence aux dispositions institutionnelles et organisationnelles qui encadrent la production, la diffusion et l'utilisation des informations statistiques. Ces dispositions se rapportent pour la plupart au respect de la déontologie professionnelle de la part des producteurs – en particulier l'indépendance, l'objectivité et la transparence – qui a une influence certaine sur l'efficacité et la crédibilité du système statistique, et qui agit incontestablement sur la qualité des données produites. Elles intègrent en outre le respect de la vie privée des fournisseurs des données, l'adéquation des ressources par rapport à la charge de travail, etc.

III.1. Indépendance professionnelle

Description

L'indépendance professionnelle est un élément central pour assurer la qualité et la crédibilité des statistiques produites. Les professionnels de la statistique doivent pouvoir exercer leurs activités selon le principe de l'indépendance scientifique, en particulier vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt. Seules les considérations d'ordre technique doivent prévaloir dans le choix des méthodes, concepts et nomenclatures utilisés pour l'exécution d'une opération statistique. Cela nécessite que les personnes en charge de la statistique aient un niveau de professionnalisme assez élevé, et que les responsables des unités statistiques aient un pouvoir hiérarchique **suffisamment élevé** pour avoir le contrôle complet et exclusif sur les méthodes, sans considérations d'ordre politique. Les professionnels doivent en outre analyser, commenter, expliquer et répondre à toutes les préoccupations autour des statistiques en toute indépendance vis-à-vis du politique ou de toute entité envers laquelle les résultats pourraient être source de conflits d'intérêt.

Situation

La loi statistique en vigueur (1991) ne contient pas de dispositions formelles relatives à l'indépendance professionnelle. Cependant, des pratiques d'indépendance existent, étant donné que le système a toujours été dirigé par des professionnels de la statistique et dispose d'un minimum de personnels techniques, au moins à l'INS, au BUCREP, dans les administrations en charge de l'éducation, la santé, ou encore au niveau de la Banque Centrale. Dans les autres structures productrices, notamment les administrations sectorielles, la position hiérarchique des responsables en charge de la statistique ne leur permet pas toujours de garantir

une certaine indépendance dans l'activité. De plus, les produits sont souvent soumis à la validation des Chefs de département ministériel, processus au cours duquel des considérations subjectives peuvent retarder la diffusion et/ou entraîner des ingérences diverses.

Le projet de loi en cours d'adoption aborde explicitement la question et stipule en son article 8 que « les composantes du Système National d'Information Statistique jouissent de l'indépendance scientifique et accomplissent leurs missions conformément aux principes de la Charte Africaine de la Statistique ».

Idéal

- Les méthodes, concepts et nomenclatures sont utilisés sans influence de quelque forme que ce soit lors de la planification et de l'exécution des opérations statistiques;
- Les données statistiques sont présentées, analysées et diffusées en toute indépendance.

Mise en œuvre

- Poursuivre le plaidoyer pour l'adoption de la nouvelle loi statistique, qui intègre des dispositions en faveur de l'indépendance ;
- Poursuivre le plaidoyer pour doter les administrations des unités en charge de la statistique placées à des niveaux hiérarchiques conséquents (au moins au niveau de cellule et rattachée au Secrétariat Général);
- Faire le plaidoyer auprès des hauts responsables politiques pour garantir l'indépendance professionnelle au sein du système.

III.2. Objectivité, impartialité et transparence

Description

Les statistiques produites doivent être les plus pertinentes possibles. Les produits ainsi que les méthodes statistiques doivent être mis à la disposition de tous les utilisateurs. Plus précisément :

- Les statistiques mises à la disposition des utilisateurs doivent le mieux rendre compte des phénomènes mesurés. Celles-ci doivent être produites selon un certain professionnalisme, et seules les considérations d'ordre statistique doivent être prises en compte pour effectuer des choix à tous les niveaux du processus ;

- Les statistiques produites doivent être publiées pour tous les utilisateurs, sans distinction et de manière équitable. Pour cela, les autorités statistiques doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'elles utilisent. Cela intègre une bonne compréhension par les fournisseurs de données des fondements juridiques des opérations statistiques et de la garantie de confidentialité des données collectées.

Situation

La loi statistique en vigueur (1991) ne contient pas de dispositions formelles relatives aux principes d'objectivité, de transparence et d'impartialité, mais le projet de loi en cours d'adoption y fait référence. Toutefois ce déficit n'altère pas forcément le respect de l'éthique professionnelle dans la pratique. Les sources, concepts, méthodes et processus sont généralement choisis en vertu des considérations statistiques et selon des pratiques optimales internationalement reconnues et adaptées à l'environnement national. Un effort est actuellement fourni pour que toutes les informations relatives aux modalités de production et de diffusion des statistiques soient accessibles à tous les utilisateurs, avec égalité de traitement.

Le défaut d'encadrement juridique mentionné précédemment a cependant des incidences néfastes sur l'impartialité. En effet, Les calendriers de diffusion ne sont pas publiés au préalable, et l'accès du Gouvernement aux données avant leur publication n'est pas encadré.

Idéal

- Les statistiques sont produites et diffusées selon les pratiques optimales internationalement reconnues ;
- Toutes les productions statistiques sont accompagnées de métadonnées ;
- Toutes les parties prenantes ont un égal traitement pour l'accès aux politiques et pratiques entourant l'activité statistique.

Mise en œuvre

- Diffuser et mettre en œuvre la politique de communication et de diffusion des données déjà élaborée;
- Produire un code d'éthique professionnelle qui régit les pratiques statistiques ;
- Produire des lignes directrices relatives à l'impartialité et à l'objectivité, pour permettre aux personnels de produire les statistiques selon la rigueur

méthodologique, et les diffuser sans parti pris, sans discrimination et de façon indépendante des déclarations politiques ;

- Produire des lignes directrices relatives à la transparence, afin de permettre au personnel en charge de la statistique de diffuser toutes les informations aux utilisateurs :
 - le calendrier de diffusion et les ajustements y relatifs ;
 - les grands changements dans les méthodologies (opérés ou prévus) ;
 - les corrections dans les données déjà publiées ;
 - les modalités d'élaboration et de production des statistiques.
- Sensibiliser le personnel intervenant dans la production statistique aux normes professionnelles les plus élevées en matière d'éthique;
- Assurer une large diffusion des lignes directrices relatives à l'impartialité et à l'objectivité.

III.3. Confidentialité et sécurité des statistiques

Description

Les données collectées auprès des différents fournisseurs doivent être sécurisées, et n'être utilisées qu'à des fins statistiques. La garantie de la confidentialité quant à elle doit assurer que les unités statistiques ne soient pas identifiées à partir des données, de quelque manière que ce soit. Les bonnes pratiques exigent que la loi statistique aborde spécifiquement les questions de confidentialité et de sécurité, que les exceptions soient clairement précisées et qu'un mécanisme de veille soit établi. Les procédures d'anonymisation des microdonnées doivent être établies et rendues publiques. Cela a pour but d'établir et de maintenir la confiance des fournisseurs de données vis-à-vis du système statistique, nécessaire à l'obtention des informations fiables. En pratique, les fichiers de microdonnées destinés à une diffusion publique doivent être passés en revue, afin de déterminer s'ils respectent les exigences en matière de confidentialité.

Situation

La loi statistique en vigueur garantit la sécurité et la confidentialité des renseignements reçus auprès des fournisseurs de données, notamment dans ses articles 4, 5, 6 et 10 qui statuent sur le secret statistique et les pénalités en cas de violation de ce dernier. Dans la pratique, l'accès aux microdonnées est traité au cas par cas par les producteurs, en l'absence d'un dispositif légal et technique formel qui définit les conditions d'accès aux microdonnées. La pratique courante consiste à

s'assurer que les variables ou la combinaison de variables pouvant permettre l'identification des répondants ne soient pas cédées aux demandeurs. La politique de communication et de diffusion des données statistiques élaborée par le SNIS aborde cette question avec plus de précision, notamment l'adoption d'une loi définissant les conditions d'accès aux microdonnées, complétée par un dispositif technique à mettre en place pour empêcher l'identification des répondants. L'article 11 du projet de loi en cours d'adoption traite du secret statistique. Les répondants sont informés au cours d'opérations statistiques de la confidentialité des informations reçues.

Idéal

- Le respect de la vie privée des répondants et la sécurité des données sensibles sont assurés;
- Les répondants sont informés sur les mesures adoptées en matière de protection des données qu'ils fournissent ;
- L'intégrité des données statistiques est assurée.

Mise en œuvre

Le respect de la vie privée des répondants et la sécurité des données sensibles sont assurés

- Instaurer la prestation de serment pour tous les statisticiens ;
- Mettre en œuvre la politique de communication et de diffusion, notamment les aspects ayant trait à la diffusion des microdonnées ;
- Mettre en place un comité technique chargé de la gestion et de la diffusion des microdonnées au sein du système. Il devrait être formé aux procédures permettant de préserver la confidentialité dans la gestion et la diffusion des microdonnées (identifier les types de données à diffuser, évaluer les risques d'identification, procédures d'anonymisation, couplage des enregistrements, etc.);
- Elaborer les lignes directrices pour la gestion et la diffusion des microdonnées ;
- Elaborer les lignes directrices pour la mise en œuvre de la politique de diffusion des données : (type de données à diffuser, particularités, etc.).
- Sensibiliser les personnels du SNIS sur les risques et les obligations en matière de confidentialité et de sécurité statistique.

Les répondants sont informés sur les mesures adoptées en matière de protection des données qu'elles fournissent

- Elaborer, documenter et rendre publiques toutes les procédures pour éliminer ou réduire suffisamment le risque d'identification.

L'intégrité des données statistiques est assurée

- Elaborer des directives pour l'archivage des données

III.4. Engagement envers la qualité

Description

L'amélioration continue de la qualité des données est une préoccupation de premier ordre pour tout système statistique. Cela suppose de mettre en place des mécanismes d'évaluation régulière des forces et des faiblesses du système statistique, dans l'idée d'adresser les difficultés réelles et de capitaliser les bonnes pratiques. Comme bonnes pratiques, il est recommandé entre autres de documenter les méthodes, de mettre à la disposition des unités spécialisées les outils nécessaires et d'assurer l'appui technique, d'élaborer et de publier des lignes directrices pour le contrôle et l'évaluation de la qualité au cours du processus de production, de recourir à des experts externes pour l'évaluation de la qualité, d'élaborer des programmes de formation et de perfectionnement des cadres, etc. La recherche en statistiques doit permettre de mettre à jour les méthodologies, de manière à s'adapter à l'évolution du contexte et de répondre aux besoins en statistiques dans les domaines émergents.

La mise en œuvre de toutes ces actions implique un engagement et un leadership fort de la part des autorités statistiques nationales, qui devront fédérer toutes les parties prenantes autour de cette problématique, et devront être capables de les mobiliser selon les besoins pour l'atteinte des résultats de qualité.

Situation

Dans le SNIS, on observe quelques pratiques qui témoignent de l'engagement envers la qualité, mais dans un cadre non encore formel, d'où la présente démarche d'élaboration du CNAQ. Au rang de ces pratiques on peut relever la production des documents de normalisation pour encadrer la production statistique, l'adhésion aux cadres internationaux en matière de statistiques et la capitalisation des pratiques optimales repérées dans d'autres organismes, l'utilisation du Cadre d'Evaluation de la Qualité des données (CEQD) du FMI, le calcul et la publication des indicateurs d'évaluation de la qualité pour les indicateurs des grandes opérations, l'évaluation annuelle de la mise en œuvre de la SNDS, la mise à jour des métadonnées des statistiques produites au sein du système, etc. Le point faible ici est la non existence de politique d'assurance qualité, la documentation des processus et des méthodes

n'est pas systématique, il n'existe pas de contrôle qualité pour les différentes phases du processus de production, la satisfaction des utilisateurs n'est pas interrogée, etc.

Idéal :

- La politique d'assurance qualité est partagée par tous les acteurs du système ;
- Le contrôle de toutes les étapes du processus de production statistique est systématique;
- Les processus de production statistique et la qualité des produits sont continuellement améliorés;

Mise en œuvre

- Afficher sa politique ou son engagement à promouvoir la qualité au sein du SNIS, et la rendre publique ;
- Encourager les membres du SNIS à suivre les processus et les activités d'évaluation de la qualité reconnus au niveau international ;
- Développer la culture de l'amélioration continue de la qualité, en encourageant les pratiques telles que la documentation des méthodes et des processus, le suivi et l'évaluation de la qualité des opérations, les échanges de bonnes pratiques, etc.
- Repérer et répertorier les pratiques optimales en se référant aux autres organismes statistiques ;
- Mettre sur pied une équipe responsable de la gestion de la qualité au sein du SNIS ;
- Définir des procédures pour mettre à jour la documentation sur le CNAQ ;

III.5. Adéquation des ressources

Description

La production et la diffusion des statistiques de qualité nécessite de disposer de ressources adéquates et disponibles à temps. Les ressources humaines, matérielles et financières doivent être suffisantes et de qualité, de façon à permettre au système de satisfaire les besoins en informations statistiques. L'affectation des ressources disponibles doit être optimale en fonction du programme statistique, qui lui-même doit être élaboré en fonction des ressources disponibles. Les coûts doivent être mesurés et évalués de manière à être minimisés.

Situation

Les ressources humaines, technologiques, matérielles et financières sont encore insuffisantes par rapport aux besoins. Le statut actuel des personnels statisticiens et démographes ne permet pas la gestion optimale des ressources humaines. La majorité des unités statistiques des administrations sectorielles fonctionne avec moins de trois professionnels de la statistique, ce qui influe sur le niveau et la qualité des produits. Les ressources matérielles sont aussi limitées, surtout dans ces administrations. Les ressources financières sont insuffisantes, et encore fortement supportées par les partenaires extérieurs. Les difficultés de mobilisation des ressources budgétisées pour la production statistique constituent un sérieux problème.

Idéal :

- Le système dispose de ressources humaines suffisantes et qualifiées;
- L'infrastructure, les équipements et logiciels sont adaptés pour que le personnel du SNIS assurent correctement leurs fonctions ;
- Les ressources financières sont suffisantes et disponibles à temps requis, pour répondre aux exigences statistiques.

Mise en œuvre

Le système dispose de ressources humaines suffisantes et qualifiées

- Organiser régulièrement l'évaluation du niveau et des allocations des ressources humaines du SNIS ;
- Définir et mettre en œuvre un programme de formation continue et de perfectionnement des personnels pour l'acquisition et la mise à jour des connaissances.

L'infrastructure, les équipements et logiciels sont adaptés pour que les personnels du SNIS assurent correctement leurs fonctions

- Doter et renforcer les structures du SNIS en ressources technologiques indispensables au processus de production statistique, en particulier les administrations sectorielles.

Les ressources financières sont suffisantes et disponibles à temps requis, pour répondre aux exigences statistiques.

- Veiller à ce que les ressources disponibles dans le SNIS soient utilisées de manière optimale, de manière à atteindre les résultats recherchés par le système ;

- Veiller à ce que le programme statistique établi soit réaliste, et tienne compte des ressources disponibles ;
- Evaluer rigoureusement les coûts de chaque phase du processus statistique ;
- Mettre en place un mécanisme de recherche et de sécurisation des ressources financières pour satisfaire aux besoins de la production statistique ;
- Définir et mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources ;
- Promouvoir la culture de la réalisation des analyses coût-avantages des opérations statistiques ;
- Intégrer les renseignements sur les coûts et sur l'efficacité dans les rapports des opérations statistiques.

IV. GESTION DES PROCESSUS STATISTIQUES

Les processus statistiques font référence à toutes les étapes et activités visant la planification, l'acquisition, la collecte, le traitement et l'analyse d'une source d'information en vue de produire et de diffuser les données statistiques. D'après le modèle générique du cadre d'assurance qualité proposé par la Division Statistique des Nations Unies, la gestion des processus renvoie à quatre (4) éléments : l'assurance de la justesse méthodologique, l'assurance de l'efficience, l'assurance de la justesse dans la mise en œuvre et la gestion du fardeau du répondant. Dans le contexte camerounais, ces quatre éléments ont été regroupés en deux, selon les nécessités actuelles : la justesse méthodologique et la mise en œuvre des projets statistiques.

La production statistique doit utiliser des méthodologies statistiques solides fondées sur des normes, des lignes directrices ou des meilleures pratiques reconnues au niveau international et conformes aux principes scientifiques établis, et ce tout au long de la chaîne. Le processus de production (préparation, collecte, traitement, analyse, publication et diffusion, évaluation...) doit faire l'objet d'une planification rigoureuse afin de rendre disponibles les chiffres fiables et précis, en temps utile, et à des coûts raisonnables. Le besoin de collecter des informations doit être équilibré par rapport aux coûts de production et au fardeau imposé aux répondants. Les mécanismes permettant de maintenir de bonnes relations avec les fournisseurs individuels de données et de gérer de manière proactive le fardeau de réponse sont essentiels pour améliorer la qualité.

IV.1. Justesse méthodologique

Description

La justesse méthodologique se réfère à l'utilisation des méthodes statistiques solides fondées sur des normes, des lignes directrices ou des bonnes pratiques reconnues au niveau international et conformes aux principes scientifiques établis. Des procédures statistiques efficaces et efficientes doivent être mises en œuvre dans toute la chaîne de production statistique.

Situation

Le recours aux normes et standards internationaux est observé à l'INS, au BUCREP et à la BEAC. L'accompagnement de l'INS aux administrations sectorielles vise à garantir la justesse méthodologique. Par ailleurs, certaines administrations sectorielles disposent des ressources humaines qualifiées pour l'utilisation de

concepts et méthodes solides dans leur production statistique. On peut citer le MINADER, le MINFI, le MINEPIA, le MINEDUB, le MINESEC... Ce qui fait défaut ce sont les pratiques exemplaires, en termes de procédures statistiques efficaces et efficaces.

Idéal

- Le système dispose d'un guide de référence méthodologique pour chaque type d'opération de production statistique ;
- Les documents de normalisation statistique (concepts, nomenclatures, méthodologies...) sont systématiquement et adéquatement utilisés dans le processus de production ;
- Le système collabore avec la communauté scientifique pour concevoir et mettre à jour les méthodes statistiques ;
- Le système privilégie l'exploitation des registres administratifs dans la production statistique.

Mise en œuvre

Le système dispose d'un guide de référence méthodologique pour chaque type d'opération de production statistique

- Elaborer et vulgariser un guide de référence méthodologique pour chaque type d'opération statistique.

Les documents de normalisation statistique (concepts, nomenclatures, guide de référence méthodologique...) sont systématiquement et adéquatement utilisés dans le processus de production

- Vulgariser les documents de normalisation statistique ;
- Former les personnels du SNIS à l'utilisation de ces documents ;
- veiller à une meilleure application des normes établies en matière de définitions des concepts et de classification.

Le système collabore avec la communauté scientifique pour concevoir et mettre à jour les méthodes statistiques

- Organiser régulièrement des colloques méthodologiques ;
- Encourager l'utilisation des bases de microdonnées pour le développement et l'application de nouvelles méthodes ;
- Encourager la recherche visant à développer de meilleurs outils pour la production statistique.

Le système privilégie l'exploitation des registres administratifs dans la production statistique

- Améliorer la tenue des registres et évaluer régulièrement leur qualité ;
- Encourager le développement des méthodes et outils d'exploitation des registres administratifs ;
- S'assurer de la valeur ajoutée de toute enquête par rapport aux données de source administrative existantes ;
- Produire un répertoire des données administratives existantes au sein du SNIS.

IV.2. Assurance de la justesse dans la mise en œuvre des projets

Description

Les activités du processus statistique doivent être soigneusement planifiées, automatisées autant que possible, et mises en œuvre dans le respect du calendrier d'exécution pour garantir la production de statistiques fiables et en temps opportun.

Situation

Il existe une bonne pratique dans la planification des opérations statistiques dans plusieurs administrations. Cependant, il n'existe pas de cadre harmonisé pour cette planification au sein du système statistique. Il est régulièrement enregistré des retards dans l'exécution de projets statistiques au regard des calendriers fixés au départ.

Idéal :

- Le système dispose des lignes directrices pour la planification et la mise en œuvre du processus de production de toute activité statistique et encourage l'utilisation.

Mise en œuvre

- Elaborer les lignes directrices pour la planification et la mise en œuvre du processus de production ;
- Définir un mécanisme de mise en œuvre des lignes directrices ;
- Vulgariser ces lignes directrices au sein du SNIS ;
- Former le personnel du SNIS à l'utilisation des lignes directrices ;
- Définir le mécanisme de mise à jour des lignes directrices.

V. GESTION DES PRODUITS STATISTIQUES

Les produits statistiques font référence aux statistiques officielles produites sous plusieurs formes, ainsi qu'aux bases de données obtenues à l'issue du processus de production. Leur gestion renvoie à l'ensemble des procédures, d'outils et des mécanismes permettant à tout organisme producteur de statistiques, de gérer efficacement la qualité de ses produits. La qualité des produits se définit à travers ses différentes dimensions que sont la pertinence, l'exactitude et la fiabilité, l'actualité et la ponctualité, l'accessibilité et la clarté, ainsi que la cohérence et la comparabilité.

V.1. Pertinence

Description

Par pertinence des données statistiques, on entend la mesure dans laquelle les besoins réels des utilisateurs sont satisfaits. De ce fait, les données pertinentes doivent pouvoir éclairer, en temps opportun, les utilisateurs sur les questions les plus importantes à leurs yeux. Pour ce faire, il est important voire indispensable qu'en amont, l'adéquation entre les projets statistiques et les besoins réels des utilisateurs soit établie. Ce qui nécessite une concertation permanente entre les producteurs et les utilisateurs.

Les programmes statistiques doivent être conçus en adéquation avec les besoins prioritaires des utilisateurs, en intégrant des mécanismes pour déterminer les besoins actuels et potentiels. L'évaluation régulière de la satisfaction des utilisateurs doit permettre de s'assurer de l'adéquation des statistiques produites aux besoins préalablement exprimés.

Situation

Il existe des cadres de référence pour le développement, dont le suivi oriente la production statistique nationale, à l'instar du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), les stratégies sectorielles de développement, ainsi que les engagements internationaux (ODD, etc.). Bien que la production statistique tienne compte de ces cadres, les responsables des activités de suivi ne sont pas toujours suffisamment impliqués au processus de production. Les initiatives pour prendre en compte les besoins des utilisateurs sont éparses, non structurées et variables d'une opération à l'autre.

Idéal :

- Le SNIS produit des statistiques en fonction des besoins réels des utilisateurs, des changements démographiques et socioéconomiques, et des tendances émergentes

Mise en œuvre

- Disposer d'une liste exhaustive et à jour des principaux utilisateurs ;
- Mettre en place un mécanisme de consultation des utilisateurs de données afin d'améliorer la pertinence des données ;
- Mettre en place un mécanisme pour établir les priorités dans les besoins des utilisateurs ;
- Mettre en place un mécanisme pour mesurer périodiquement la satisfaction des utilisateurs.

V.2. Exactitude et fiabilité

Description

L'exactitude des statistiques reflète le degré de rapprochement des estimations aux valeurs réelles. La fiabilité quant à elle représente à quel point les statistiques mesurent la réalité qu'elles doivent représenter de manière constante au fil du temps.

Pour assurer l'exactitude et la fiabilité, il faudrait procéder à l'évaluation et la validation des données de base, des résultats intermédiaires, des produits statistiques, etc. La mesure et l'évaluation des erreurs doivent être systématiques. La correction des erreurs constatées dans les publications contribuent à renforcer la fiabilité des statistiques.

Situation

Bien qu'au niveau du système il n'existe aucune procédure partagée sur le respect des méthodologies, sur l'évaluation, sur la révision des processus et produits statistiques, le travail de production dans le SNIS, notamment à l'INS et au BUCREP, est principalement basé sur l'utilisation des techniques statistiques reconnues et partagées au niveau international. L'accompagnement qui est apporté par l'INS aux administrations sectorielles qui le sollicitent dans le cadre de leurs projets reste soutenu et permet d'assurer une certaine crédibilité aux produits qui en sortent. Il est donc question de pousser la réflexion pour la définition et la mise en place des procédures normatives d'intégration permanente des préoccupations d'exactitude et de fiabilité des données lors de la production.

Idéal :

- Tous les producteurs du système recourent à des méthodes statistiques solides permettant de produire l'information statistique exacte et fiable.

Mise en œuvre

- Elaborer un guide de référence méthodologique pour chaque type d'opération statistique ;
- Elaborer les lignes directrices pour la détection, le contrôle et la correction des erreurs ;
- Définir un mécanisme de mise en œuvre de ces lignes directrices ;
- Vulgariser ces lignes directrices au sein du SNIS ;
- Former le personnel du SNIS à l'utilisation des lignes directrices ;
- Définir le mécanisme de mise à jour des lignes directrices.

V.3. Actualité et ponctualité

Description

Le délai entre la publication d'une information statistique et la période de référence à laquelle elle se rapporte doit être raisonnable, pour en garantir l'actualité. La ponctualité renvoie au délai entre la publication d'une statistique et la date prévue de sa publication. Il doit souvent y avoir compromis entre l'actualité et l'exactitude de l'information, de même que l'actualité influera sur la pertinence.

Le calendrier de diffusion représente ici un élément central qui doit être défini en consultation avec les utilisateurs, et publié pour annoncer les dates auxquelles les principales statistiques doivent être disponibles, avec des délais raisonnables et atteignables. Le respect de ce calendrier doit être suivi, et les retards anticipés seront analysés et communiqués aux utilisateurs.

Situation

Dans la pratique, les délais de diffusion ne sont pas annoncés par les producteurs, et donc inconnus des utilisateurs. Il n'existe pas de pratique de calendrier de diffusion pour le système. Toutefois, la production de certaines statistiques courantes obéit à des délais de diffusion connus (cas des statistiques de comptabilité nationale, des statistiques sur les prix...). Les opérations sont mises en œuvre selon des chronogrammes élaborés, chronogrammes qui dans la majorité des cas ne sont pas respectés. Le délai entre la fin de la période de référence et la

publication des informations est très souvent long. Ces retards s'observent beaucoup plus lors des recensements et des enquêtes par sondage. Lorsque c'est applicable, les données provisoires sont publiées, comme dans le cas des statistiques sur la comptabilité nationale.

Le SNIS a élaboré en 2015 la politique nationale de communication et de diffusion de l'information statistique au Cameroun, qui définit les procédures de diffusion des produits et des métadonnées. Elle fonde la diffusion de l'information statistique sur des principes directeurs parmi lesquels le « Principe de la simultanéité, de l'impartialité, de l'objectivité et de l'égalité ». Le principal outil de ce principe est le Calendrier de Diffusion Préalable (CDP), dont le respect est l'une des conditions nécessaires pour le passage du SGDD à la NSDD inscrit dans la vision de la SNDS en cours. Cependant cette politique n'est pas encore véritablement mise en œuvre.

Idéal :

- Le système publie un calendrier de diffusion préalable et le respecte.

Mise en œuvre

- Elaborer et publier un calendrier de diffusion pour l'ensemble du système ;
- Encourager le respect du calendrier de diffusion ;
- Communiquer sur les retards anticipés dans la réalisation du calendrier ainsi que sur les raisons de ces retards

V.4. Accessibilité et clarté

Description

Les statistiques et métadonnées produites et diffusées par le système statistique doivent être obtenues et comprises sans difficultés par les utilisateurs. L'accessibilité correspond à la facilité avec laquelle les utilisateurs peuvent se procurer et utiliser les produits et les services statistiques. La clarté quant à elle renvoie à la mesure dans laquelle les métadonnées et d'autres renseignements sont fournis, permettant aux utilisateurs de faire un choix éclairé des produits et des services correspondant à leurs besoins. L'accessibilité et la clarté visent à présenter et à analyser les données de manière claire et compréhensible par un public non statisticien, sous des formats convenables et à un coût abordable.

Situation

L'accessibilité aux données, et particulièrement aux microdonnées est l'un des aspects sur lesquels les utilisateurs avertis interpellent régulièrement les producteurs. Dans la pratique, chaque producteur décide de ses méthodes et procédés de communication et de diffusion. Pour les structures disposant de professionnels de la statistique, les données sont présentées clairement, dans des formats qui facilitent la compréhension, même si ces formats sont généralement arrêtés par la seule équipe de rédaction, sans vraiment tenir compte des utilisateurs. Les métadonnées sont généralement présentées dans les mêmes rapports que les données qu'elles décrivent.

L'accès aux microdonnées constitue un grand défi, étant donné qu'il n'a pas encore été développé au sein du système des mécanismes pour assurer la confidentialité des données individuelles. Toutefois, certains producteurs du SNIS ont développé une pratique de mise à disposition des microdonnées sur demande, moyennant un traitement préalable dans l'idée de protéger la confidentialité. L'archivage s'améliore progressivement, notamment l'archivage numérique. Les produits consultables et téléchargeables librement sur le site de l'INS sont de plus en plus nombreux, mais il n'existe aucun mécanisme d'assistance aux utilisateurs de manière à leur permettre d'exploiter plus efficacement les produits et les données statistiques.

Idéal :

- Les produits diffusés par le système, incluant les métadonnées et les microdonnées, sont accessibles gratuitement au grand public.

Mise en œuvre

- Mettre en place les outils et les mécanismes visant à faciliter l'accès des produits et services du SNIS tout en réduisant au minimum les obstacles liés aux coûts ;
- Encourager les producteurs à présenter de manière claire les produits du SNIS afin de faciliter leur utilisation ;
- Produire les normes de services à la clientèle que devraient observer tous les membres du SNIS afin produire des services de soutien aux utilisateurs ;
- Veiller à la mise en œuvre de la politique de diffusion ;
- Encourager un archivage ordonné des statistiques et les métadonnées correspondantes au sein du SNIS ;
- Faciliter l'accès aux microdonnées aux chercheurs et autres utilisateurs dans le respect des règles et des protocoles spécifiques de confidentialité des données statistiques et dans un environnement sécurisé.

V.5. Cohérence et comparabilité

Description

Par cohérence et comparabilité des données statistiques, on entend la mesure dans laquelle celles-ci peuvent être jumelées à d'autres enseignements statistiques dans un vaste cadre analytique, dans le temps et dans l'espace.

Situation

De nombreux documents de normalisation ont été élaborés à partir des standards internationaux et rendus publics au sein du système. Il s'agit, entre autres, des nomenclatures, du manuel des concepts et des définitions, du dictionnaire des enquêtes. Pour la mesure des aspects non codifiés au niveau national, il est fait référence aux classifications internationales existantes.

Le défi majeur reste celui de leur utilisation effective par tous les acteurs pour l'assurance de la cohérence et de la comparabilité des produits statistiques. Dans cette perspective, des textes rendant obligatoire l'utilisation de certains d'entre eux, sont pris par le gouvernement. C'est notamment le cas pour la nomenclature des activités et des produits, de la nomenclature des métiers, emplois et profession.

Concernant le contrôle de cohérence lors des opérations statistiques, la pratique n'est pas normalisée, donc pourrait différer d'une structure à une autre. Cependant, des dispositions sont prises, principalement au niveau des grands producteurs que sont l'INS et le BUCREP, pour assurer un contrôle interne de la cohérence, l'apurement des données et le rapprochement avec les valeurs issues d'autres sources.

Idéal

- Les statistiques produites par le système sont cohérentes en interne et comparables dans le temps et dans l'espace. Elles sont produites à l'aide de normes communes en ce qui concerne leurs portées, leurs définitions, leurs classifications et leurs unités.

Mise en œuvre

- Concevoir de nouvelles normes et mettre à jour les normes existantes ;
- Vulgariser les documents de normalisation statistique ;
- Former le personnel du SNIS à l'utilisation de ces documents ;
- Mettre en place des mécanismes assurant l'utilisation effective de ces documents ;

- Comparer les statistiques produites à celles provenant d'autres sources ;
- Encourager l'élaboration des tables de correspondance en cas de besoin pour faciliter les comparaisons.

V.6. Gestion des métadonnées

Description

Par métadonnée des données statistiques, on entend des renseignements supplémentaires nécessaires à l'interprétation et à l'utilisation de ces données. Il s'agit généralement des renseignements sur les variables, les classifications et les concepts sous-jacents utilisés, sur les méthodes de collecte et de traitement de données et sur les indicateurs de l'exactitude des données statistiques.

Situation

Il n'a pas été défini de mécanismes pour la gestion de métadonnées dans le système. Leur publication reste propre à chaque administration. Un constat général se dégage toutefois : certaines métadonnées sont systématiquement publiées dans les mêmes rapports que les informations statistiques qu'elles décrivent, notamment les concepts et notions utilisées, la méthodologie également. Il n'a pas été défini de standards pour la présentation de ces métadonnées.

Le système encourage actuellement l'archivage des métadonnées à travers l'INS, qui a entrepris ces dernières années de former les personnels en charge des questions statistiques du système à cette question. L'archivage consiste à rassembler toute la documentation autour de l'opération, notamment les concepts et notions utilisées, la méthodologie, les questionnaires, manuels et nomenclatures, les rapports...

Idéal :

- La diffusion des données statistiques, y compris des microdonnées, s'accompagne systématiquement de la mise à disposition des métadonnées.

Mise en œuvre

- Veiller au respect des exigences de la politique de diffusion en matière de métadonnées ;
- Mettre en place des programmes de formation et de perfectionnement du personnel du SNIS sur la gestion des métadonnées et des mécanismes connexes d'information et de documentation ;
- Veiller à la documentation systématique des différentes étapes du processus de production.

VI. EVALUATION DE LA QUALITE

Une fois le CNAQ mis en place, il sera nécessaire d'évaluer régulièrement le processus de production statistique ainsi que les données produites afin de déterminer la conformité aux principes de qualité définis pour le SNIS. Ces exercices d'évaluations permettront de déceler les manquements dans les pratiques d'assurance qualité dans l'exécution des projets statistiques (faiblesses), de même que les points forts. Les sources des points forts seront érigées en bonnes pratiques à capitaliser, et les facteurs sous-jacents des faiblesses seront considérés comme des facteurs de risque, pour lesquels il sera urgent d'identifier des mesures pour y faire face.

Description

L'évaluation de la qualité vise à déterminer dans quelles mesures les processus et les produits statistiques sont conformes aux principes de qualité. Il s'agit de voir pour les processus si les définitions, classifications et méthodes utilisées sont solides, internationalement reconnues, conformes aux cadres méthodologiques internationaux, régionaux et national le cas échéant. La qualité des produits statistique sera évaluée à travers ses six dimensions : la pertinence, l'exactitude et la fiabilité, l'actualité, l'accessibilité, l'intelligibilité, ainsi que la cohérence.

i. La pertinence

- Les résultats des projets statistiques répondent-ils à aux objectifs initiaux et aux besoins analytiques de la collectivité?
- Est-il possible que des populations aient été omises ou des questions écartées à cause de certaines étapes ou contraintes opérationnelles ?
- Les résultats obtenus sont-ils conformes aux résultats prévus ? Sinon, les écarts sont-ils justifiés ?

ii. L'exactitude et la fiabilité

- Le projet a-t-il produit des estimations de qualité et ce pour chacun des domaines et pour chacune des variables que l'on a prévu étudier? (coefficients de variation, intervalles de confiance, taux de couverture, les différents biais...)
- Dans le cas où des estimations de qualité ont été produites, sont-elles satisfaisantes ?

iii. L'actualité

- Combien de temps s'est-il écoulé entre la conclusion du projet et la période de référence?
- Combien de temps s'est-il écoulé entre l'étape de la collecte des données et le moment où les estimations relatives aux caractéristiques principales sont devenues accessibles?

iv. L'accessibilité

- Quels sont les différents types et formats des produits du projet ?
- Combien de fois les produits sont-ils consultés sur un site Internet accessible au public ?
- Les données du projet sont-elles stockées dans un fichier de microdonnées à grande diffusion ?
- L'accès à ces données est-il gratuit ?

v. La cohérence

- Les résultats du projet sont-ils conformes à ceux d'éditions antérieures ?
- Les résultats du projet sont-ils conformes aux résultats de sources externes ?
- Au cas où ils ne seraient pas conformes, les différences sont-elles clairement identifiées, quantifiées, documentées et expliquées ?

vi. L'intelligibilité et la gestion des métadonnées

- La documentation sur les métadonnées est-elle complète ?
- Y a-t-il eu des demandes d'assistance dans la compréhension des informations produites ?

Situation

Il n'existe pas encore de pratiques d'évaluation de la qualité des processus et des données au sein du système statistique, que ce soit dans les projets statistiques pris individuellement ou encore pour tout le programme statistique. Toutefois, certains projets de coordination ont déjà intégré des aspects liés à l'évaluation de la qualité des données. Il s'agit de l'évaluation de la qualité des données et la mise à jour des métadonnées des productions statistiques du SNIS, une exigence de la participation au SGDD. Cette activité a été réalisée en 2011 et 2013, et le CEQD a été utilisé pour évaluer la qualité des données. On peut également citer l'élaboration d'un Indice

National de Développement de la Statistique (INDS) en 2015, dont une dimension avait trait à la qualité des données. Ici également, le CEQD avait été utilisé.

Pour ce qui est des processus, des travaux de révision méthodologiques sont effectués généralement lors de la phase préparatoire pour décider des méthodes statistiques à utiliser. Cependant, à l'issue de l'opération, il n'est généralement pas procédé à des évaluations mesurant l'écart entre les principes méthodologiques retenus au départ et ceux effectivement implémentés sur le terrain, avec les répercussions éventuelles sur la qualité des produits.

Idéal

Le SNIS évalue régulièrement la qualité des processus et des produits statistiques, et les résultats sont communiqués au public.

Mise en œuvre

- Veiller à l'intégration systématique de la composante évaluation (du GSBPM) dans tous les projets de production statistique ;
- Inscrire dans le programme statistique une évaluation régulière (annuelle par exemple) de la qualité des processus et produits statistique ;
- Définir une méthodologie et des procédures d'évaluation de la qualité des processus et produits statistiques ;
- Définir des mesures d'amélioration de la qualité en fonction des résultats des exercices d'évaluation ;
- Prendre en compte dans le cadre de concertation avec les utilisateurs la communication sur la qualité des processus et des produits ;
- Repérer et répertorier les pratiques optimales en se référant aux autres organismes statistiques.

VII. MISE EN ŒUVRE DU CNAQ

Le diagnostic du SNIS effectué pour les besoins de la cause a révélé quelques actions d'assurance qualité au sein du SNIS, sans que ces dernières ne soient institutionnalisées.

La mise en œuvre de la démarche qualité va nécessiter la mise en place d'un cadre institutionnel pour la gestion de la qualité, l'équipe qualité, qui dans un premier temps coordonnera l'élaboration des autres instruments de la politique de qualité du SNIS, ensuite accompagnera les différentes structures productrices dans le

respect des exigences de qualité dans leur production statistique, et aura la charge de l'élaboration des rapports sur la qualité au sein du SNIS.

En outre, il apparaît indispensable de réaliser une étude en vue de doter les personnels statisticiens et démographes d'un statut spécial, cela en vue d'une meilleure gestion de ces professionnels au sein du SNIS.

Une mise en œuvre réussie de la démarche qualité est tributaire de l'adhésion de toutes les parties prenantes du SNIS. Il sera nécessaire non seulement de mener un plaidoyer à l'endroit des parties prenantes, mais aussi de penser un plan de communication efficace pour accompagner l'énorme travail de coordination requis.

EQUIPE DE RÉDACTION

Supervision

1. TEDOU Joseph, Directeur Général, INS
2. SHE ETOUNDI Joseph, Directeur Général Adjoint de l'INS

Coordination technique

1. OKOUDA Barnabé, Chef de Département de la Coordination Statistique, de la Coopération et de la Recherche, INS
2. KANA KENFACK Christophe, Chef de Division de la Coopération, de la Révision et de la Recherche Appliquée, INS

Experts

1. NGUEMA MEYE Paul-Henri, Afristat
2. FRANÇOIS Harry, Statistique Canada

Equipe technique de rédaction

1. ABANDA Ambroise, INS
2. TCHOMTHE Séverin, INS
3. TATSINKOU Christophe, INS
4. TCHAMAGO K. Olivier, INS
5. ESSAMBE BOME Vincent Ledoux, INS
6. TIOBO'O PAPOU Sédric Edmond, INS
7. KAMGAING YOUGBISSI Léonie, INS
8. KAMGUE Max, INS
9. MAVASSI BIBANGA Fabien Germain, INS
10. MODOU SANDA, INS
11. TALLA Jacques, INS
12. MBENTY Jacqueline, INS

Contacts :

Site web: www.statistics-cameroon.org

Tél. (+237) 222 22 04 45 Fax. (+237) 222 23 24 37

B.P. 134 Yaoundé-Cameroun

Participants à l'atelier de validation

N°	Nom et prénoms	Administration
1.	TEDOU Joseph	DG/INS
2.	NGUEMA MEYE Paul-Henri	AFRISTAT
3.	FRANCOIS Harry	STATCAN
4.	CHEUMETOU Jules Merlain	MINEPIA
5.	NTOUDA BETSOGO	MINADER
6.	TCHONANG Claude	MINEDUB
7.	EYINGA DIMI Esther C.	BUCREP
8.	BOUBA DJOURDEBBE Franklin	IFORD
9.	NEPETSOUN	INS
10.	AMOUGOU René Aymar Bertrand	INS
11.	OKOUDA Barnabé	INS
12.	ABANDA Ambroise	INS
13.	KANA KENFACK Christophe	INS
14.	TCHOMTHE Séverin	INS
15.	TATSINKOU Christophe	INS
16.	TCHAMAGO KOUEDEU Olivier	INS
17.	ESSAMBE BOME Vincent Ledoux	INS
18.	TALLA Jacques	INS
19.	KAMGUE Max	INS
20.	BUGHA Alain	INS
21.	NKAM DIFFO Maurice	INS
22.	KAMGAING YOUGBISSI Léonie G.	INS
23.	MODOU SANDA	INS
24.	FIONG A BITEGNI Jean Bosco	INS
25.	TIOBO'O PAPOU Sédric	INS
26.	MAVASSI BIBANGA Fabien	INS
27.	EYEM Georges Clément	INS